

On polémiquera toujours à propos de Rennes-le-Château

À la suite de l'article paru dans *La Dépêche du Midi*, le 5 septembre 1978 (1), et qui était fortement critique envers le premier livre de Franck Marie (2), ce dernier adressa une réponse qu'il fit paraître dans une édition d'octobre du même quotidien. Il fait part au lecteur de ses soupçons sur l'identité de l'auteur de l'article du 5 septembre qu'il subodore être René Descadeillas !

Le groupe de recherches et études spéciales, organisme de travail collectif siégeant à Bagneux, auteur de l'ouvrage « Rennes-le-Château, étude critique », récemment publié, nous prie d'insérer, en réponse à l'article : « A Rennes sous l'œil des dieux », paru dans nos colonnes, le 5 septembre dernier, un texte que nous ne pouvons reproduire intégralement en raison de sa longueur. Nous en détachons les points principaux :

Le 5 septembre était publié par « La Dépêche du Midi » un article, signé J. G., sous le titre : « A Rennes, sous l'œil des dieux ». Ce texte est pour nous sujet de réflexions.

La signature de l'écrit est J. G. A notre connaissance, nul journaliste de « La Dépêche du Midi » ne porte ces initiales. La source de l'article elle-même est des plus ambiguës. Jugeons-en : « Un ami lecteur qui a longuement travaillé sur l'affaire de Rennes-le-Château, nous prie d'insérer... ».

Qui est donc cet ami qui, pour d'obscures raisons, n'accepte pas le débat à visage découvert ? Messieurs, ayez le courage de vos opinions !... La polémique stérile n'a que trop duré.

DES PROPOS CONTRADICTOIRES

L'article signé J. G. renferme des contradictions. En effet, n'est-il pas écrit : « ...Or, il existe bien des documents authentiques d'après lesquels on reconstitue en deux heures l'aventure de l'abbé Saunière... » Sous la plume d'un « Ami lecteur qui a longuement travaillé sur l'affaire de Rennes-le-Château... » une telle affirmation permet de comprendre que l'axe-maître de « l'affaire de Rennes-le-Château » n'est pas Bérenger Saunière.

Dans ce cas, pourquoi argu-

menter un procès d'intention à l'encontre de notre livre : « Rennes-le-Château, étude critique » pour ainsi dire uniquement sur le cas de Saunière, en nous reprochant de n'en avoir pas assez parlé ?...

Autre contradiction. — A notre connaissance, une seule personne (M. P. B., ...Q. C., ...R. D. a eu accès au dossier que l'Evêché détient sur les épisodes du procès religieux engagé à l'encontre de Saunière. L'auteur anonyme de l'article qui nous offre, à présent, « droit de réponse », « l'ami lecteur » (?), laisse entendre qu'il a eu accès à ce dossier « privé » ; n'est-il pas écrit : « ...et à l'évêché, un dossier détaillé où on peut suivre les épisodes du procès fait à Saunière, de 1909 à 1911... »

Aussi, peut-on cerner une alternative :

— L'auteur est un fantaisiste qui affabule sur un domaine bien propre à de telles pratiques ;

— L'auteur n'est autre que cette personne (R. D., ?) qui a eu connaissance du dossier. Dans ce cas pourquoi n'a-t-elle pas eu le courage de ses opinions ?...

Des erreurs de jugement.

— Le livre : « Rennes-le-Château, étude critique » n'est pas le résultat d'une simple compilation, comme voudrait le faire croire notre correspondant anonyme. Il est constitué, à 80%, par des résultats d'étude inédits. Laisser croire le contraire relève de « l'intoxication » ! (A qui faisons-nous peur ?).

(1) http://www.asso-rlcdoc.dafun.com/pressetmagazines/Depeche%20du_Midi/images/DDM_05_09_1978.pdf

Dans la partie d'article J. G. sous-titrée : « De nombreux oublis » l'amalgame incohérent de différents chapitres est réalisé par « l'ami lecteur » anonyme. Tout y est mélangé pour mieux discréditer la logique de « Rennes-le-Château, étude critique ». Nos lecteurs jugeront de la moralité d'un tel procédé !

Dans un autre ordre d'idée, oser affirmer : « ...la fable du trésor de Salomon remplit pas mal de pages... », est à notre sens fort déplacée. « Rennes-le-Château, étude critique » s'appuie, en effet, sur le livre des Chroniques 2, de l'Ancien Testament (page 185) pour évaluer le trésor du roi Salomon; cette description biblique est sans nul doute enjolivée et nous avons tenu compte de cette donnée. Il nous semble pourtant que le livre « sacré » qu'est la Bible mérite quelque respect, mais ceci doit échapper à M. J. G. !

En tout état de cause, M. J. G. commet une erreur de jugement des plus importante. Pour lui, le trafic de messes dont Saunière s'est rendu coupable implique, et reste, une fin en soi. Notre analyse est différente : Que Saunière se soit livré à cette grave exaction, pourquoi pas ? Mais cela prouve-t-il que, pour lui, cette accusation n'était pas un « moindre mal », une sorte de « couverture » pour couvrir un trafic d'une autre ampleur ?

LE SERPENT ROUGE OU L'ART DE DIRE N'IMPORTE QUOI !

Sur la foi de l'écrit de « l'ami lecteur » anonyme, qui fait signer J. G. son article, nous allons faire la démonstration que son auteur s'est très maladroitement engagé dans un bavardage stérile, tendencieux et, encore une fois, non fondé.

Les trois coauteurs du « Serpent rouge » (ce ne sont pas des anonymes) sont décédés à vingt-trois heures d'intervalle : 6 mars 1967, à 7 heures; 6 mars 1967, à 9 heures et 7 mars 1967, à 6 h 20. Dans les trois cas, comble de hasard, les décès sont survenus des suites de « pendaison ».

Emettant l'hypothèse, comme le fait J. G., que le nom des trois auteurs ait été emprunté à titre posthume, comment expliquer que les « véritables » auteurs

— pourquoi un pluriel ? — aient pu réunir les trois noms alors que la presse locale ne s'est pas fait échos de leur décès ? Les coïncidences ont bon dos ! Pensez ! Réunir les noms de trois personnes décédées à vingt-trois heures d'intervalle et de la même manière « Suicide par pendaison », dans un secteur géographique étendu...

L'incohérence des propos tenus par « l'ami lecteur J. G. » n'est-elle pas au seuil de la mauvaise foi ?

Quoi qu'il en soit, votre hypothèse, M. J. G., est détruite par les faits bruts :

— Le « Serpent rouge » a été déposé au Dépôt légal en date du 15 février 1967;

— Les trois auteurs se sont suicidés, le 6 mars 1967, soit dix-neuf jours après.

« Rennes-le-Château, étude critique » propose une analyse (page 192 et suivantes), celle-ci est cohérente et a retenu l'attention de la police judiciaire à laquelle nous avons soumis notre dossier. Plutôt que de jouer les sceptiques désabusés, M. J. G. l'anonyme ami lecteur de « La Dépêche », aurait dû mesurer l'expression de ses idées; le ridicule n'étant jamais payant !

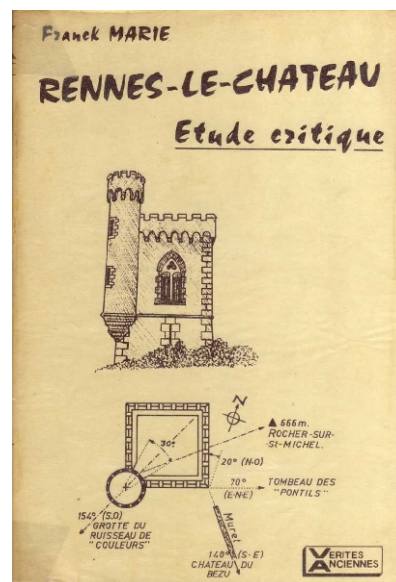
Qui n'a entendu parler des grottes de l'Aguzou, situées entre Axat et Usson, merveilleuses par leurs dimensions et la beauté de leurs concrétions ? Le sous-sol des environs de Rennes-le-Château ne peut-il préserver « sa grotte de l'Aguzou » ? « Rennes-le-Château, étude critique » analyse les possibilités d'une telle existence à partir de données précises : La géologie et la stratigraphie régionale, l'hydrogéologie et la prise en compte de données spécifiques permettant d'envisager l'existence de formations karstiques. De ceci, pas un mot, M. J. G. ?

Il ressort de l'analyse que cette grande cavité constituerait, et elle seule, le secret historique dont parlent, avec des moyens différents d'expression, Nicolas Poussin, Teniers, Van Dyck, puis l'abbé Boudet et enfin, l'abbé Saunière, et effectivement, dans une certaine mesure, Jules Verne en son « Voyage au centre de la terre », Maurice Leblanc dans « L'Aiguille creuse » ou « L'île aux trente cerceils » et à un autre niveau : « La demeure mystérieuse » ! (Cela prête à rire, n'est-ce pas ? Mais l'érudit audois Eugène Stublein n'eut-il aucune affinité, aucun lien, avec Nadar, l'ami de Jules Verne ?)

Il nous semble que le trésor de Rennes, s'il vient à être découvert, un jour, sera un trésor spéléologique d'une grande importance. Que ce lieu ait ou non préservé des trésors temporels, cela n'est pas exclu, ce n'est pas inconcevable, qu'il soit devenu, le temps s'écoulant et l'évolution sociale de l'Homme se développant depuis une haute Antiquité, une sorte de « secret d'Etat » monarchique. Qu'y a-t-il à cela d'impossible ?

Julien GUERIN.

(A suivre.)



(2)

Envoyer vos commentaires à : asso-RLC.doc@orange.fr
ou directement sur la news